

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE SAVENAY
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2012 est prescrite, dans la commune de Savenay l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP).

Cette enquête se déroulera pendant trente trois jours consécutifs du **lundi 10 décembre 2012 au vendredi 11 janvier 2013 inclus**.

M. Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean-Paul LE CORRE, gestionnaire des collectivités locales en retraite est désigné comme commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairie de Savenay, pour être communiquées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de Savenay (Hôtel de ville – 2 rue des Sports- BP 22 – 44260 SAVENAY). Les plis ainsi reçus seront annexés au-dit registre après avoir été visés.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique – direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique.

M. Jean-Claude VERDON est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Savenay, les observations du public aux jours et heures suivants :

- **lundi 10 décembre 2012** de 9h00 à 12h00
- **mardi 18 décembre 2012** de 14h00 à 17h00
- **jeudi 27 décembre 2012** de 14h00 à 17h00
- **jeudi 3 janvier 2013** de 9h00 à 12h00
- **vendredi 11 janvier 2013** de 14h00 à 17h00

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera publiée sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique. Elle sera également déposée à la mairie de Savenay pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandé auprès de M. le maire de Savenay.

A l'issue de l'instruction de la procédure réglementaire prévue par le code rural et de la pêche maritime, la ZAP sera créée par arrêté du préfet de la Loire-Atlantique.